



■ BIELES ■ EILERENG ■ SUESSEM ■ ZOLWER

Belvaux/Sanem, le 19 août 2026

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, en date du 11 août 2026, réf N° **3/26/0135**, la société

BKS Sàrl

a eu l'autorisation relative **aux installations de production de froid – Section B de Mondercange – Commune : Mondercange.**

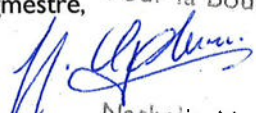
Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **19 août 2026 au 28 septembre 2026 inclus.**

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,
Pour la secrétaire empêchée,
la secrétaire adjointe
Tamara Duschene
Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre, Pour la Bourgmestre empêchée,

Nathalie Morgenthaler, échevine
Simone Asselborn-Bintz